



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....36  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 00

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL          DU 15 AVRIL 2021</b>
--

DF

**N°2021-04-11 : BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS  
 COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020**

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 2 avril 2021.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
AIDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MANTEL Serge
SEGABIOT Brigitte	à MAUROBET Catherine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme FOURNIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P.56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

*Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire*

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente en date du 8 avril 2021,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, la décision modificative et les virements de crédits de l'exercice considéré,

Votant hors la présence de Monsieur le Maire, l'ordonnateur pour l'exercice 2020, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré ;

**A l'unanimité,**

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Foyer-résidence Jean Lebas » pour l'année 2020, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section :

**BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Section d'exploitation		En euros
Chapitres	Charges de la section d'exploitation	Réalisé 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	135.553,92
012	CHARGES DE PERSONNEL	554.238,48
016	LOCATION ET AUTRES	169.334,30
	<i>dont dotation amortissement</i>	26.475,03
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>859.126,70</b>
Chapitres	Produits de la section d'exploitation	Réalisé 2020
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	571.085,00
018	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	297.027,90
018	<i>Dont subvention de la ville</i>	246.423,00
019	PRODUITS FINANCIERS	61,48
002	Excédent de fonctionnement 2019	32.332,74
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>900.507,12</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Section d'investissement		En euros	En euros
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Restes à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	8.759,36	0,00
21	Immobilisations corporelles	13.178,32	2.993,55
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>21.937,68</b>	<b>2.993,55</b>
<b>Chapitres</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations et réserves	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4.606,34	0,00
28	Amortissements des immobilisations	26.475,03	0,00
001	Excédent d'investissement 2019	4.452,86	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>35.534,23</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</b>		<b>2.993,55</b>	
<b>Restes à réaliser en recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement 2020</b>		<b>41.380,42</b>	
<b>Résultat de la section d'investissement 2020</b>		<b>13.596,55</b>	
<b>Résultat global de clôture 2020</b>		<b>51.983,42</b>	

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :  
- 2.993,55 € en dépenses d'investissement

Article 4 : Reconnaît la sincérité des rattachements de :  
- 24.162,25 € en dépenses de fonctionnement.

Article 5 : Adopte le compte administratif 2020 et les annexes du budget annexe « Foyer-résidence Jean Lebas ».

Annexe 1 : Compte administratif 2020 du budget annexe « Foyer-résidence Jean Lebas »

Ainsi fait et délibéré en séance le 15 avril 2021.



*76*  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan

*Affichage Pe* 19 AVR. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20210415-2021-04-11-D-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2021